

Table des matières

Table des matières	1
PREAMBULE	2
PARTIE I : CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER NATIONAL	3
A. Une croissance écongnomique modérée dans un environnement incertain 3	
PARTIE II : IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE	9
PARTIE III : SITUATION FINANCIERE DE LA CCVA AU 31/12/2025	10
Sur le plan budgétaire, la Communauté de Communes Val'Aigo porte 6 budgets	10
1. Les comptes administratifs 2025	10
PARTIE IV : RESSOURCES HUMAINES	16
PARTIE V : TRANSITION 2025-2026	22
Contexte :	22
La période de transition entre deux assemblées, au moment des échéances municipales complique la prospective pour 2026, en effet, un changement de gouvernance pourra modifier les orientations entre le DOB et le Budget Primitif 2026 voté par la nouvelle assemblée.	22
A. Le fonctionnement	22
B. L'investissement	27
CONCLUSION	28



PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les communes d'au moins 3500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus, ainsi que les départements (article L 2312-1, L 5211-36 et L 3312-1 du CGCT).

Il a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Il doit être tenu dans les 10 semaines précédant l'examen du budget et ne pas avoir lieu lors de la même séance que celle concernant le vote du budget.

Le DOB concerne à la fois le budget principal et les budgets annexes.

Une délibération de l'assemblée délibérante prend acte du débat d'orientation budgétaire.

Celle-ci doit faire l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte également de l'existence du rapport d'orientation budgétaire. En aucun cas le vote n'a vocation à approuver les orientations proposées.

La délibération du DOB, comme toutes les autres, doit être transmise au contrôle de légalité.

2026

2026

PARTIE I : CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER NATIONAL

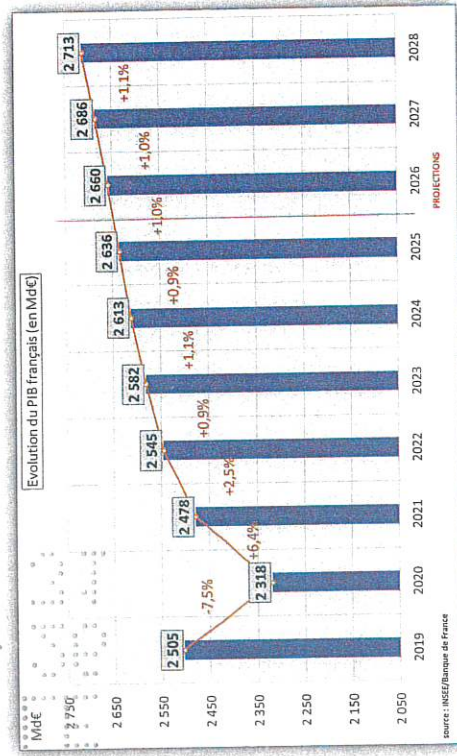
A. Une croissance économique modérée dans un environnement incertain

L'environnement économique national reste marqué par un ralentissement de l'activité à l'échelle internationale et par des incertitudes géopolitiques persistantes. La croissance mondiale demeure positive (+3,2% en 2025), portée principalement par les États-Unis et certaines économies asiatiques, tandis que la Zone Euro affiche une progression plus limitée.

En France, après une croissance estimée à +1,1 % en 2024, l'activité économique ralentit. Selon les projections de la Banque de France et les hypothèses macroéconomiques retenues dans le projet de loi de finances pour 2026, la croissance du produit intérieur brut (PIB) s'établirait autour de :

- +0,9% en 2025 ;
- +1,0% en 2026 et 2027 ;
- +1,1% en 2028.

Cette croissance modérée s'explique notamment par une demande intérieure encore fragile, un investissement privé prudent et un niveau d'épargne des ménages toujours élevé, traduisant un climat économique empreint de prudence.



Le bilan des investissements marque une baisse liée en partie à l'incertitude sur les aides du Département en matière de voirie.

Les dépenses à venir seront décidées par la nouvelle mandature et non connus au stade de l'écriture du document. Les enveloppes seront donc éventuellement revalorisées en cours d'année.

CONCLUSION

Le bilan 2020-2025 laisse à la Communauté de Communes Val'Aigo un excédent cumulé de 7 293 103€ qui peut compenser, si besoin les budgets des zones économiques et offre une réelle capacité d'investissement.

Il appartiendra à la nouvelle Assemblée de se projeter pour donner des orientations claires et viables sur les prochaines années.

Le bilan de ce DOB sur les chiffres jusqu'à fin 2025 est effectif, les projections sur les budgets 2026 restent conseillées.

- Focus sur le budget DECHETS

Depuis avril 2022, le budget annexe retrace la compétence DECHETS, financé par la Taxe Ordures Ménagères. La particularité de notre territoire est sa division en deux secteurs de collecte : la commune de Buzet sur Tam, déjà affiliée au SMICTOM de Lavaur auquel nous reversons la TEOM afférente et le reste du territoire.

La CCVA participe à la gestion du suivi de l'ancienne décharge via le SMGV (Syndicat Mixte de Gestion et Valorisation de l'ICPE de Villeneuve les Boulois) dont la participation par habitant reste stable basée sur la population.

Le budget annexe DECHETS n'a pas d'empunt actuellement.

Le transfert des biens entre la CCVA et le budget annexe a été finalisé en 2025 dont les charges d'investissement y correspondent.

Les recettes sont composées de la TEOM et de la valorisation des matières.

- Perspectives

La collectivité s'engage dans la mise en place de la **Taxe Incitative**, amorcée par la mise en œuvre en 2025 de certains marchés y afférents, lissée sur 2 ans, cette nouvelle politique de gestion de déchets sera conduite par une équipe renforcée, une adaptation des matériels existants (puçage) ; un recensement et information de la méthodologie de la population afin de gérer au mieux cette transformation.

En parallèle la mise en place de la collecte des **Biodéchets ménages et canines** débutera en 2026 ; la fourniture de **composteurs individuels** continuant d'être proposée aux foyers disposant d'un espace dédié.

B. L'investissement

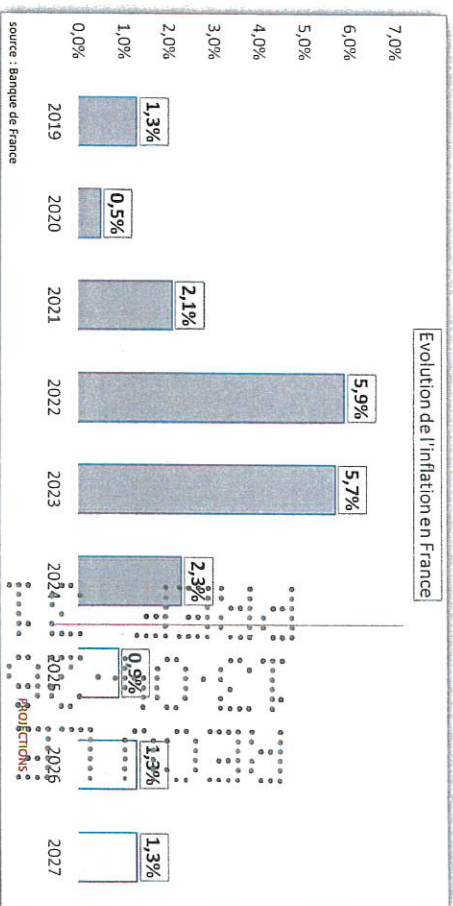
BUDGETS	INVESTISSEMENT					BP 2025	Evolution BP 2026
	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2025		
CHARGES							
Déchets	21	19 944	50 525	14 145	17 825	800 000	
Entence	21	27 200	40 964	19 553	47 244	150 000	
Val'Aigo OPERATIONS							
Voie - espaces verts	635 845	577 196	833 997	384 507	9 875 951	1 145 283	2 000 000
Incitants	117 917	48 204	37 291	24 196	1 106 243	283 248	300 000
					cumus fin 2025		

Après les fortes tensions inflationnistes observées en 2022 et 2023, l'inflation a nettement reculé en 2024 et poursuit sa normalisation. L'indice des prix à la consommation s'inscrit désormais dans une trajectoire plus conforme à l'objectif de stabilité des prix fixé par la Banque centrale européenne (inflation inférieure au seuil de 2%).

Les projections actuelles font apparaître :

- Une inflation inférieure à 1% en 2025,
- Une inflation inférieure à 1,5% en 2026 et 2027.

Cette désinflation progressive a permis aux banques centrales d'amorcer un assouplissement graduel de leur politique monétaire, avec une baisse des taux directeurs, afin de soutenir l'activité économique sans relancer les pressions inflationnistes.



Le marché du travail reste relativement résilient mais montre des signes de ralentissement. La faiblesse de la croissance économique limite les créations d'emplois, notamment dans le secteur marchand.

Selon les projections de la Banque de France, le taux de chômage devrait :

- Se stabiliser autour de 7,6 % en 2025,
- Connaître une légère hausse en 2026, pour atteindre environ 7,8 %, avant une amélioration progressive à moyen terme.

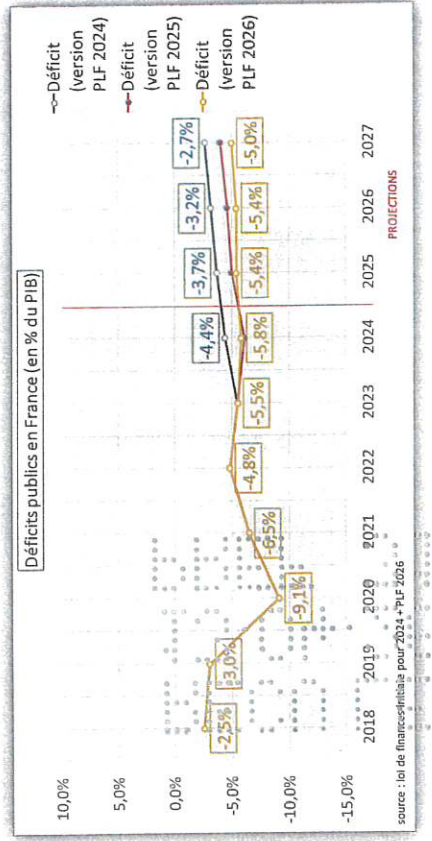
Cette évolution reflète l'ajustement progressif du marché du travail à un environnement économique moins porteur, s'expliquant en partie par un contexte politique national très instable depuis plusieurs mois.

Cette instabilité politique nationale a aussi mis en avant la situation préoccupante des comptes publics.

Le déficit public français, déjà supérieur aux normes européennes avant la crise sanitaire, s'est fortement dégradé depuis 2020 et reste à un niveau élevé. Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2026, le Gouvernement relient une trajectoire de redressement progressif :

- Un déficit public estimé à -5,4 % du PIB en 2025 et 2026,
- Un déficit estimé à -5% en 2027, contre -2,7% dans le PLF 2024.

Cette trajectoire vise un retour sous le seuil des -3 % du PIB à l'horizon 2029, conformément aux engagements européens, mais suppose des efforts budgétaires significatifs et durables.



La dette publique française continue de progresser et atteint un niveau historiquement élevé. Les dernières estimations indiquent que l'endettement public pourrait se maintenir au-delà de 115 % du PIB, voire s'approcher des 120 % à moyen terme en l'absence d'ajustements structurels renforcés.

La hausse des charges d'intérêt, dans un contexte de taux encore élevés par rapport à la période pré-Covid, pèse durablement sur les finances publiques et limite les capacités d'intervention de l'État.

Ce contexte conduit les pouvoirs publics à rechercher une maîtrise accrue des dépenses, incluant une participation attendue de l'ensemble des administrations publiques, y compris les collectivités territoriales, à l'effort de redressement des comptes publics.

Les dépenses sont stables, le personnel représente x% des dépenses.

• **Recettes**

Les organismes MSA et CAF dans la plus grande proportion, contribuent à environ 60% au coût des équipements crèches.

Les excédents antérieurs ont permis de réduire la participation de la Communauté.

⬇️ Courant 2025, une baisse des places sur la crèche Familiale entraîne une baisse des effectifs à prendre en compte pour 2026.

En 2025, et à priori les années suivantes, les communes de plus de 3 500 habitants ont perçu un versement d'une aide à la gestion des services Petite Enfance d'un montant cumulé sur notre territoire de 44 721.88€.

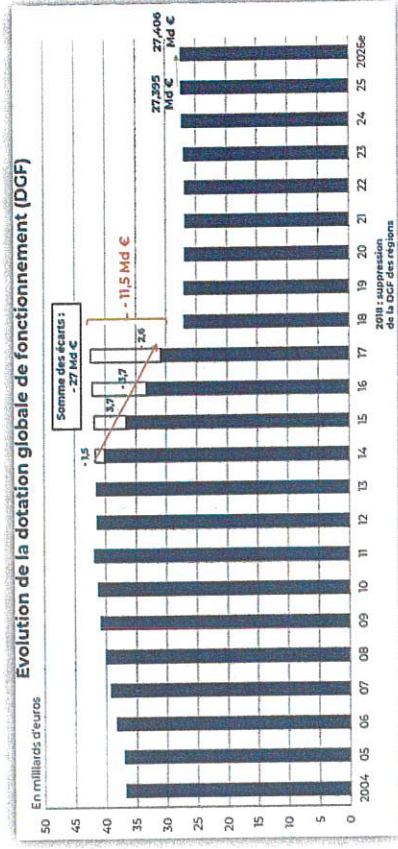
Or la compétence Petite Enfance est transférée à la Communauté, il est envisagé d'en demander le reversement.

BUDGET DECHETS

Chapitres/Comptes	DEPENSES			
	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026
3 011	32 119	62 063	16 910	
Charges générales (hors traitement et collecte)				
			43 442	
Amortissement TEOM - biodéchets (études, annonces, communication ...)				
	976 086	1 212 477	663 647	3 000 000
Traitement OM				
	866 078	862 229	906 573	
Collectes OM, verre, recyclables bio déchets cantines encombrants				
012	89 288	72 172	69 659	150 000
Charges personnel				
014	345 932	302 051	353 532	394 000
Autres charges de produits (reversement TEOM au SMICTOM)				
66	2	2		
Participation SMGV				
67	67 598	74 542	79 536	90 000
Charges financières				
67				
Charges exceptionnelles				
Opérations réelles				
023	2 360 472	2 850 395	2 487 215	3 480 000
Versement section investissement				
042	2 678	10 442	28 561	40 000
Amortissements				
Opérations d'ordre				
	2 363 150	2 860 197	2 516 836	3 550 000
RECETTES				
Atténuations de charges				
013	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026
	2 182	3 616	1 174	
Produits des services régie environnement				
70	192 148	211 920	195 082	200 000
Valorisation des déchets				
73	2 590 311	2 739 599	2 953 546	2 800 000
TEOM				
74				
Dotations et participations				
	2 784 821	2 945 022	3 048 802	3 000 000
Recettes réelles				
Neutralisation amortissements				
042				
Recettes et quote part subv. invers transférées				
	0	0	0	
Recettes d'ordre				
	2 784 821	2 945 022	3 048 802	3 000 000
	2 784 821	2 945 022	3 048 802	3 000 000

Les mesures législatives et réglementaires

Art. 129 : Fixation du montant de la dotation globale de fonctionnement



Art. 130 : Le FCTVA : le fonds de compensation pour la TVA

- Modification du calendrier de versement pour les EPCI (retour au droit commun : fin de la contemporanéité. **Pour la CCVA année 2026 à blanche» récupération en 2027.**)
- Rétablissement du versement pour les collectivités qui réalisent des travaux dans le cadre de leurs concessions d'aménagement ;
- Simplification pour les collectivités situées dans des communes reconnues en état de catastrophe naturelle.

Art. 108 : Fusion des taxes sur les logements vacants (TLV) et de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) en une taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH)

- Rapprochement des dispositions relatives à la THRS, à la THLV et à la TLV : institution d'une taxe sur la vacance des locaux d'habitation à partir de 2027

Art. 116 : fiscalité des résidences secondaires et dérogations à la règle de lien

- Pour les EPCI à FP, si taux THRS < 100 % 75% de la moyenne constatée pour l'ensemble des EPCI à FP au niveau national
 - Ils peuvent majorer leur taux avec une double condition :
 - Leur nouveau taux ne doit pas dépasser 100 % 75 % du taux moyen national des EPCI à FP,
 - L'évolution ne doit pas être supérieure à 10 % 5 % du taux moyen national des EPCI à FP.

• Dépenses

→ Baisse des dépenses au chapitre 011 : 'entretien des cimetières 2024 a été rétrocedé aux communes ; d'autre part les prestations d'élagage, balayage de sécurité et fauchage ont été moins importantes.

→ Baisse des dépenses au chapitre 012 :

→ Baisse de la dotation budget enfance de 160 000€

Versement d'équilibre budget Tourisme en 2024 pour 154 000€. En 2026, il sera nécessaire de réabonder ce budget dans la perspective d'une relance du service

- Les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes devraient être maintenues soit :

- ⇒ CIAS : 110 000€ ;
- ⇒ Budget annexe Petite Enfance : 700 000€ ;
- ⇒ Budget annexe Tourisme : 110 000€.

Il est rappelé que les subventions d'équilibre sont versées au profit des besoins avérés de ces budgets.

- **Compétence GEMAPI** (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) :
 - Cette compétence a été en partie transférée au Syndicat Tarn Aval pour le bassin versant du Tarn et au Syndicat du Tescou pour le Tescou ; ces participations au frais de fonctionnement sont déterminées à l'avance.
 - Durant l'année, selon les besoins urgents et dans l'attente du PPG de notre territoire, il est nécessaire de prévoir une enveloppe de travaux afin d'assurer la sécurisation.
 - Actuellement nous fiscalisons 80 000€ par an pour cette compétence, il sera étudié avec attention le fléchage de la taxe.



Contexte :

La période de transition entre deux assemblées, au moment des échéances municipales complice la prospective pour 2026, en effet, un changement de gouvernance pourrait modifier les orientations entre le DOB et le Budget Primitif 2026 voté par la nouvelle assemblée.

Quelques éléments à noter :

Les prévisions du Budget Primitif est structurellement plus important que les résultats du Compte Administratif de l'année. Même si la pratique de la Communauté de communes de travailler son BP au regard du Compte Administratif N-1 ce qui permet de se rapprocher du réel, certaines prévisions budgétaires sont effectuées 15 à 18 mois avant réalisation. C'est une des principales raisons qui explique les écarts entre les comptes administratifs et les budgets primitifs.

C'est particulièrement le cas sur les dépenses de personnel. La prévision budgétaire se base sur les effectifs votés en année pleine. Les vacances de poste viennent diminuer le montant prévisionnel.

Le ROB est réalisé avant les arbitrages budgétaires qui viendront modifier ce qui sera présenté au budget 2026.

A. Le fonctionnement

L'Assemblée vote son budget au chapitre, une rétrospective sur 3 ans permet d'appréhender l'évolution du fonctionnement sur plusieurs comptes ainsi qu'une meilleure compréhension de enveloppes utilisées.

L'ensemble des prévisions 2026 n'intègre pas les excédents 2025 qui feront l'objet d'un arbitrage d'affectation du résultat en investissement et restent provisoires.

PARTIE II : IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE

La loi de finances pour 2024 est venue créer une nouvelle obligation pour les collectivités de plus de 3 500 habitants. Il s'agit de l'impact du budget pour la transition écologique annexé chaque année au compte administratif, à partir du CA 2024.

L'objectif est d'évaluer l'impact environnemental de chaque dépense d'investissement selon chacun des axes suivants :

- Axe 1 : atténuation du changement climatique ;
- Axe 2 : adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Axe 3 : gestion des ressources en eau ;
- Axe 4 : transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
- Axe 5 : prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
- Axe 6 : préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

En fonction de l'axe, la dépense sera cotée comme « favorable », « défavorable » ou « neutre ».

Cette annexe environnementale est mise en oeuvre de façon progressive

- Compte administratif 2024 : cotation pour l'axe 1 ;
 - Comptes administratifs 2025 et 2026 : cotation pour l'axe 1 et l'axe 6 ;
 - Comptes administratifs à partir de 2027 : tous les axes.
- Elle concerne uniquement les budgets en M57 pour la première année.
- A partir des comptes administratifs 2025, les budgets en M4 (SPIC) sont aussi concernés.

- **PETITE ENFANCE :**

- o Une demande de renfort est exprimée par le service Petite Enfance afin de faire face à l'absentéisme du personnel, particulièrement en période hivernale, et de garantir le maintien de l'amplitude d'ouverture des crèches.

- **TECHNIQUE :**

- o En considération de l'activité croissante du secteur technique, le maintien de deux effectifs supplémentaires, initialement mobilisés pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, est souhaité. De plus, le recrutement d'un technicien est requis afin d'assurer la gestion de la voirie et des réseaux divers.

- **DIVERS :**

- o Face aux exigences de la Caisse d'Allocations Familiales concernant les subventions accordées aux collectivités, le recrutement d'un chargé de coopération territoriale globale, de catégorie A, apparaît indispensable.
- o Le changement de Présidence de la Communauté de Communes sera de nature à justifier le recrutement d'un Directeur Général des Services, de catégorie A. Une mutualisation avec les communes membres sera à envisager.
- o La désignation, ou l'appel à un référent Délégué à la Protection des Données est également à discuter.

- **DEPARTS PREVISIBLES :**

- o Les départs à la retraite attendus dans les prochaines années imposent une réflexion globale sur l'organisation des services. La transmission des compétences :
 - o Les postes touchés par des départs plus ou moins proches sont identifiés, pour les 5 ans à venir, comme suit :
 - ✓ Agent d'accueil
 - ✓ Auxiliaire de Puériculture
 - ✓ Assistante Maternelle
 - ✓ Agent au service finances
 - ✓ Direction d'établissement d'accueil du jeune enfant
 - ✓ Responsable finances
- o Les prévisions relatives aux départs à la retraite demeurent conditionnées par les dispositions issues de la réforme des retraites ainsi que par l'âge limite statutaire d'exercice des fonctions, ce qui implique une lecture prudente des données prospectives en matière d'effectifs.

PARTIE III : SITUATION FINANCIERE DE LA CCVA AU 31/12/2025

Sur le plan budgétaire, la communauté de Communes Val'Aigo porte 6 budgets :

- 1 budget principal
- 3 budgets annexes permettant le suivi particulier des compétences **DECHETS, PETITE ENFANCE et TOURISME**
- 2 budgets annexes zones économiques de la ZONE D'INTERET REGIONAL- ZIR III de Pechnaud sur le secteur Vilemotier-Villemur et le **PARC ECONOMIQUE DU TRIANGLE** sur le secteur Bessières.

Quelques données 2025 :

- Les taux de fiscalité 2025 :
 - o Taxe Foncier Bati = 6,49%
 - o Taxe Foncière Non Bati = 31,69%
 - o Taxe Habitation = 6,36%
 - o Cotisation Foncière des Entreprises = 32,12% (calculée selon les tranches de chiffre d'affaires)

Exécution budgétaire 2025

1. Les comptes administratifs 2025

Le budget principal



☞ **Affiche** un résultat positif en 2025 :

- ☞ Section de fonctionnement : + 4 118 540,12€
- ☞ Section d'investissement : + 1 386 788,15€
- ☞ Les dépenses d'investissement représentent essentiellement :
 - o Travaux de voiries ~444 161€
 - o Modernisation informatique ~11 345€
 - o Réparations sur piscine de Villémur : 21 319€
 - o Rénovation thermique : 5 270€

COMpte ADMINISTRATIF 2025 - CCVA				Budget Principal	
FUNCTIONNEMENT (en€)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté des années antérieures		1 000 000,00	1 000 000,00		
Résultat de l'exercice 2025	6 222 436,53	9 340 976,65	3 118 540,12		
	Résultat de fonctionnement au 31/12/2025				
			4 118 540,12		
INVESTISSEMENT (en€)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté des années antérieures		664 727,84	664 727,84		
Résultat de l'exercice 2025	968 829,94	2 111 000,48	1 142 170,54		
Restes à réaliser 2025	420 110,23	0,00	-420 110,23		
	Résultat d'investissement au 31/12/2025				
			1 386 788,15		
	RESULTAT GLOBAL 2025 :				
			5 505 328,27		

Le budget annexe ENFANCE

↳ Affiche un résultat positif en 2025 :

- ⇒ Section de fonctionnement : + 628 586,90€
- ⇒ Section d'investissement : + 125 100,97€
- ⇒ Les dépenses d'investissement représentent essentiellement la rénovation extérieure de la crèche de Villemur ~35 343€

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - CCVA Budget ENFANCE			
FONCTIONNEMENT (en€)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat reporté des années antérieures	700 000,04		700 000,04
Résultat de l'exercice 2025	2 417 601,71	2 346 188,57	-71 413,14
	Résultat de fonctionnement au 31/12/2025		628 586,90
INVESTISSEMENT (en€)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat reporté des années antérieures	11 038,32		11 038,32
Résultat de l'exercice 2025	73 289,70	194 606,63	121 316,93
Restes à réaliser 2025	7 254,28		-7 254,28
	Résultat d'investissement au 31/12/2025		125 100,97
	RESULTAT GLOBAL 2025 :		753 687,87

Le budget annexe DECHETS :

↳ Affiche un résultat positif en 2025 :

- ⇒ Section de fonctionnement : + 983 965,23€
- ⇒ Section d'investissement : + 50 122,46€
- ⇒ Les dépenses d'investissement représentent essentiellement l'achat de bacs ~17 895€

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - CCVA Budget DECHETS			
FONCTIONNEMENT (en€)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat reporté des années antérieures	450 000,00		450 000,00
Résultat de l'exercice 2025	2 515 837,65	3 049 802,88	533 965,23
	Résultat de fonctionnement au 31/12/2025		983 965,23
INVESTISSEMENT (en€)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat reporté des années antérieures	8 126,34		8 126,34
Résultat de l'exercice 2025	17 825,14	101 206,86	83 381,72
Restes à réaliser 2025	41 385,60	0,00	-41 385,60
	Résultat d'investissement au 31/12/2025		50 122,46
	RESULTAT GLOBAL 2025 :		1 034 087,69

	2025	2024	2023
Titulaires	44	48	57
Stagiaires	4	0	1
Détaché	1	0	0
CDI	14	17	16
Contractuels	33	33	27
Remplaçants	6	5	5
Chômeur indemnisé	1	1	3
Vacataire	1	1	1
Apprentis	2	3	3

↳ Durée du travail : la collectivité reste conforme à la réglementation par une durée du temps de travail de 1607 heures.

E. EVOLUTIONS PREVISIBLES

1. COTISATIONS

Le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 prévoit une augmentation progressive du taux de contribution employeur à la CNRACL à compter du 1er janvier 2025 pour atteindre 43,65% en 2028. L'impact prévisible sur le budget d'ici 2028 est de ±34 528,21 €.

Années	Taux CNRACL
2025	34.65%
2026	37.65%
2027	40.65%
2028	43.65%

2. INFLATION

L'augmentation du coût de la vie conduit à revaloriser le SMIC, ce qui se traduit, pour la collectivité, par le versement d'une indemnité différentielle aux agents dont la rémunération, indexée sur l'indice majoré de la grille, demeure inférieure au minimum légal garanti.

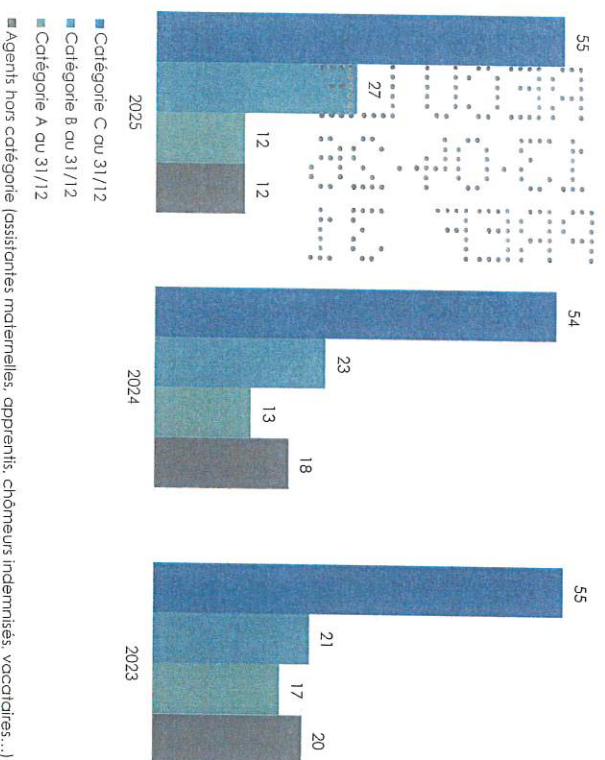
3. BESOINS EN EFFECTIFS

- ENVIRONNEMENT-DECHETS :
 - Un recrutement est envisagé afin d'accompagner la mise en œuvre de la TEOMI, notamment pour assurer l'information des usagers sur les dispositifs mis en place et les modalités de facturation. Ce poste est susceptible de devenir un emploi permanent afin d'assurer la facturation des usagers lorsque le projet sera abouti.

D.EFFECTIFS ET DUREE DU TRAVAIL

	2025	2024	2023
Nombre d'heures rémunérées (sauf assistantes maternelles)	151 479,21	158 748,27	159 015,70
Effectifs rémunérés dans l'année (hors assistantes maternelles)	111	123	123
Effectifs au 31 décembre	106	108	113
Catégorie C au 31/12	55	54	55
Catégorie B au 31/12	27	23	21
Catégorie A au 31/12	12	13	17
Agents hors catégorie (assistantes maternelles, apprentis, chômeurs indemnisés, vacataires...)	12	18	20

Evolution de la structure des effectifs par catégorie



- Catégorie C au 31/12
- Catégorie B au 31/12
- Catégorie A au 31/12
- Agents hors catégorie (assistantes maternelles, apprentis, chômeurs indemnisés, vacataires...)

La consolidation de ces 3 budgets laisse apparaître un résultat positif en 2025, réparti comme suit :

- Section de fonctionnement : + 5 731 092,25€
- Section d'investissement : + 1 562 011,58€

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - PRINCIPAL-ENFANCE ET DECHETS CONSOLIDES			
FONCTIONNEMENT (en€)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat reporté des années antérieures		2 150 000,04	2 150 000,04
Résultat de l'exercice 2025	11 155 875,89	14 736 968,10	3 581 092,21
	Résultat de fonctionnement au 31/12/2025		5 731 092,25
INVESTISSEMENT (en€)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat reporté des années antérieures		683 892,50	683 892,50
Résultat de l'exercice 2025	1 059 944,78	2 406 813,97	1 346 869,19
Restes à réaliser 2025	468 750,11		-468 750,11
	Résultat d'investissement au 31/12/2025		1 562 011,58
	RESULTAT GLOBAL 2025 :		7 293 103,83

Le budget annexe TOURISME

↳ Affiche un résultat positif en 2025 :

- ↳ Section de fonctionnement : + 844,72€
- ↳ Ces dépenses correspondent en majorité aux reversements du personnel CCVA (2024-2025)
- ↳ Pas de section d'investissement, le budget principal porte les investissements

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - CCVA Budget TOURISME			
FONCTIONNEMENT (en€)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat reporté des années antérieures		18 465,90	18 465,90
Résultat de l'exercice 2025	30 121,18	12 500,00	-17 621,18
	Résultat de fonctionnement au 31/12/2025		844,72
	RESULTAT GLOBAL 2025 :		844,72

Le budget annexe ZONE DU TRIANGLE

↳ Affiche un résultat positif en 2025 :

⇒ Section de fonctionnement : + 1 393 838,30€
 ⇒ Section d'investissement : - 991 196,18 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - CCVA		Budget PARC ECONOMIQUE DU TRIANGLE	
FONCTIONNEMENT (en€)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat reporté des années antérieures			1 393 838,13
Résultat de l'exercice 2025	1 098 480,95	1 098 481,12	0,17
Résultat de fonctionnement au 31/12/2025			
			1 393 838,30
INVESTISSEMENT (en€)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat reporté des années antérieures			-900 475,94
Résultat de l'exercice 2025	1 150 246,48	1 059 526,24	-90 720,24
Restes à réaliser 2025			0,00
Résultat d'investissement au 31/12/2025			
			-991 196,18
RESULTAT GLOBAL 2025 :			402 642,12

Il est rappelé que les budgets annexes Zones retracent les stocks et doivent s'équilibrer sur plusieurs années ; en fin de vente de la totalité des lots, un bilan est établi.



Le budget annexe PECHNAUJQUIE III

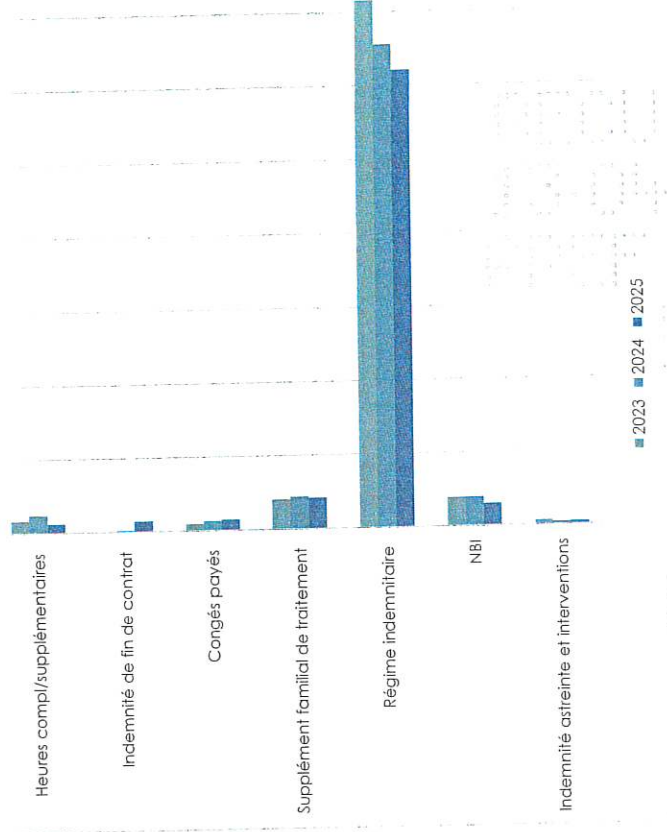
↳ Affiche un résultat négatif en 2025 :

⇒ Section de fonctionnement : + 2 435 643,82 €
 ⇒ Section d'investissement : - 3 460 319,07 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - CCVA		Budget PECHNAUJQUIE III	
FONCTIONNEMENT (en€)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat reporté des années antérieures			2 435 644,30
Résultat de l'exercice 2025	3 470 319,78	3 470 319,30	-0,48
Résultat de fonctionnement au 31/12/2025			
			2 435 643,82
INVESTISSEMENT (en€)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat reporté des années antérieures			-3 352 447,14
Résultat de l'exercice 2025	3 542 851,24	3 434 979,31	-107 871,93
Restes à réaliser 2025			0,00
Résultat d'investissement au 31/12/2025			
			-3 460 319,07
RESULTAT GLOBAL 2025 :			-1 024 675,25

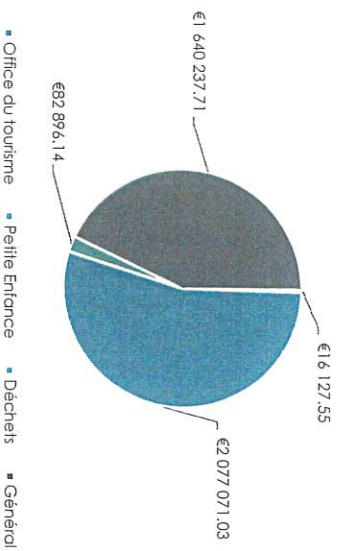
Il est rappelé que les budgets annexes Zones retracent les stocks et doivent s'équilibrer sur plusieurs années ; en fin de vente de la totalité des lots, un bilan est établi.

Répartition par rubriques sur 3 ans (2023-2025)



Aucun agent ne dispose d'avantages en nature de type véhicule de fonction ou logement de fonction.

Masse salariale 2025 par budget



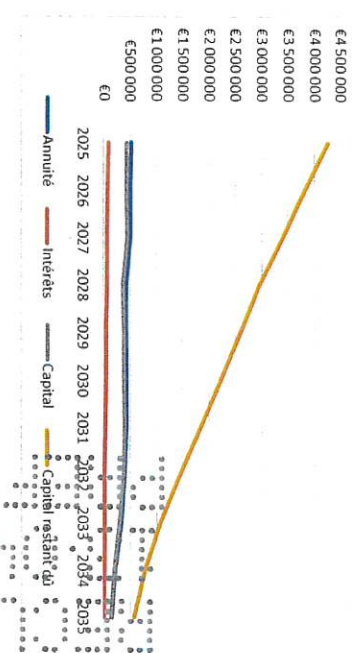
C. REPARTITION PAR SUBVENTIONS

Indemnité destinée aux ayants droit
 Régime indemnitaire
 Supplément familial de traitement
 Indemnité de fin de carrière
 Heures compl./supplémentaires

	2025	2024	2023
Indemnité destinée aux ayants droit	2 523,04 €	1 995,08 €	3 302,56 €
Régime indemnitaire	15 396,49 €	19 889,78 €	19 673,67 €
Supplément familial de traitement	310 581,63 €	327 946,04 €	358 409,10 €
Indemnité de fin de carrière	21 321,64 €	22 345,79 €	20 553,43 €
Heures compl./supplémentaires	7 665,91 €	6 922,57 €	4 918,85 €
	7 470,06 €	1 143,69 €	
	6 590,71 €	12 380,27 €	8 894,00 €

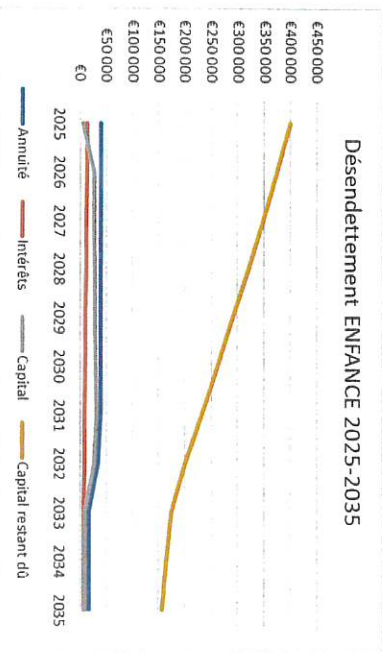
La dette de la collectivité se résorbe progressivement, le budget principal porte les emprunts mobilisés entre 2012 et 2020 pour les travaux de voirie, en 2007 pour la voie verte.

Désendettement CCVA 2025-2035

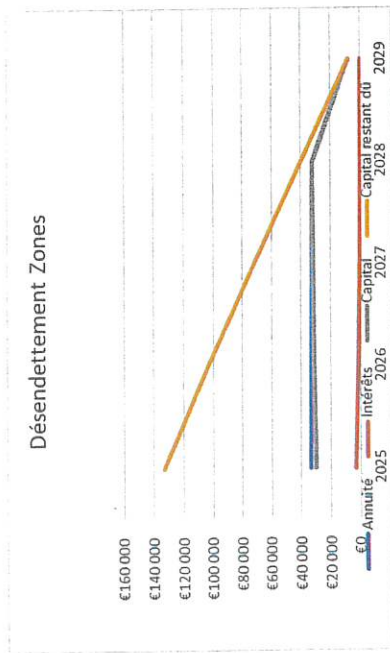


Les emprunts de 2016-2017 concernant les crèches ont été transférés sur le budget ENFANCE et portent sur les crèches de Layrac et Villeneuve.

Désendettement ENFANCE 2025-2035



L'emprunt de la ZIR III a été remboursé en 2025 et le capital restant dû sur le PET est de 96 192,06€ au 01/01/2026 (fin d'amortissement 02/2029).



RELATIONS FINANCIÈRES ENTRE LA CCVA ET LES COMMUNES DE SON TERRITOIRE

Pour rappel, l'évolution des attributions de compensations est soumise à la tenue de la CLECT, commission locale d'évaluation des charges transférées et validation par les conseils municipaux. Depuis 2014, les variations ont été essentiellement dues à la compétence Petite Enfance, à la gestion des piscines et cimetières.

ANNEE	BESSIERES	BONDIGOUX	BUZET	LE BORN	LAVRAC	LA MAGDELAINE	MIREPOIX	VILLEMATIER	VILLEMUR
2025	573 430,00 €	88 853,00 €	1 156 680,00 €	7 111,00 €	9 710,00 €	151 039,00 €	-18 720,00 €	38 112,00 €	1 169 026,00 €
2024	546 592,00 €	81 793,00 €	99 731,00 €	1 677,00 €	2 763,00 €	144 714,00 €	-23 531,00 €	31 372,00 €	1 128 399,00 €
2023	546 592,00 €	81 793,00 €	99 731,00 €	1 677,00 €	2 763,00 €	144 714,00 €	-23 531,00 €	31 372,00 €	1 128 399,00 €
2022	516 022,00 €	81 719,00 €	99 731,00 €	1 677,00 €	2 763,00 €	144 714,00 €	-23 531,00 €	31 372,00 €	1 128 399,00 €
2021	516 022,00 €	81 719,00 €	99 731,00 €	1 677,00 €	2 763,00 €	144 714,00 €	-21 031,00 €	31 372,00 €	1 128 399,00 €
2020	516 022,00 €	81 719,00 €	99 731,00 €	1 677,00 €	2 763,00 €	144 714,00 €	-21 031,00 €	31 372,00 €	1 120 895,00 €
2019	516 022,00 €	81 719,00 €	99 731,00 €	1 677,00 €	2 763,00 €	144 714,00 €	-21 031,00 €	31 372,00 €	1 120 895,00 €
2018	537 053,00 €	87 416,00 €		2 347,00 €	-415,00 €	139 808,00 €	-24 580,00 €	34 573,00 €	1 109 815,00 €
2017	572 563,00 €	73 629,00 €		1 279,00 €	5 794,00 €	130 020,00 €	-17 467,00 €	44 007,00 €	1 160 376,00 €
2016	471 062,00 €	78 021,00 €		5 750,00 €	2 678,00 €	119 060,00 €	-2 991,00 €	56 118,00 €	1 155 848,00 €
2015	667 629,00 €	100 574,00 €		9 784,00 €	12 696,00 €	179 570,00 €	21 480,00 €	60 456,00 €	1 366 290,00 €
2014	667 629,00 €	100 574,00 €		9 784,00 €	12 696,00 €	179 570,00 €	21 480,00 €	60 456,00 €	1 366 290,00 €

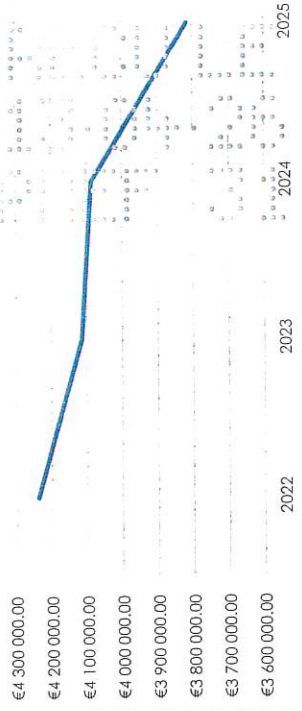
Pour 2026, il sera proposé la reconduction des montants 2025 dans l'attente de l'installation du nouveau conseil et donc des membres de la CLECT qui déterminera d'éventuelles modifications.

PARTIE IV : RESSOURCES HUMAINES

A. EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

	Salaires bruts	Charges patronales	Masse Salariale
2022	3 061 243,49 €	1 176 491,65 €	4 237 735,14 €
2023	2 951 904,75 €	1 162 136,05 €	4 114 040,80 €
2024	2 914 949,33 €	1 170 163,82 €	4 085 113,15 €
2025	2 676 223,70 €	1 140 108,73 €	3 816 332,43 €

Evolution de la masse salariale entre 2022 et 2025



B. REPARTITION DE LA MASSE SALARIALE PAR BUDGET

Office du tourisme	16 127,55 €
Petite Enfance	2 077 071,03 €
Déchets	82 896,14 €
Général	1 640 237,71 €